

## CRITÈRES DE DEMANDE D'UN PERMIS DE FIXATION À UN OU DES POTEAUX

Pour s'assurer que les fixations d'un détenteur de permis soient conformes aux exigences du Règlement de l'Ontario 22/04, y compris à celles de la norme CSA-C22.3 n° 1 sur les réseaux aériens (la plus récente version), Hydro Ottawa exige que les demandes qui lui parviennent comprennent tous les renseignements énoncés dans les listes de vérification ci-dessous.

### Liste de vérification d'une demande de permis pour un permis de lignes de télécommunications filaires :

**Remarque : Sont inclus les permis de fixation de lignes de télécommunications filaires des petites antennes cellulaires qui illustrent la connexion par fibre à chaque petite antenne cellulaire.**

- [ ] Rapport d'analyse non linéaire estampillé par un ingénieur professionnel
- [ ] Dessins de construction estampillés par un ingénieur professionnel et accompagnés de l'estampille du certificat d'approbation approprié (voir l'annexe A pour plus d'information). Les deux estampilles sont requises sur chacun des dessins.
- [ ] Notes d'observations sur le terrain (y compris des photos, si possible) à la fin de chaque rapport d'analyse non linéaire, indiquant quelle note correspond à quel poteau

### Liste de vérification d'une demande de permis pour un permis de lignes de télécommunications sans fil :

**Remarque : Cette liste s'applique uniquement aux permis de fixation de lignes de télécommunications sans fil des petites antennes cellulaires. Les fixations de lignes sans fil des petites antennes cellulaires doivent faire l'objet d'une entente et d'une conception valides, approuvées avant la demande de permis.**

- [ ] Rapport d'analyse non linéaire estampillé par un ingénieur professionnel (si un permis de lignes de télécommunications filaires est demandé pour le même projet de petite antenne cellulaire, nul besoin de présenter une analyse non linéaire pour la portion sans fil)
- [ ] Dessins de construction estampillés par un ingénieur professionnel et accompagnés de l'estampille du certificat d'approbation approprié (voir la section des remarques pour plus d'information). Les deux estampilles sont requises sur chacun des dessins.
- [ ] Détail de construction de la fixation sans fil estampillé par un ingénieur professionnel

Les lignes directrices ci-après décrivent ce qu'Hydro Ottawa vérifie dans le cadre de l'examen de la demande de permis. Il est recommandé de suivre ces lignes directrices pour accélérer le processus d'examen.

Ce que nous vérifions :

- [ ] Est-ce que les dessins et le rapport correspondent?
  - Étendue du projet (les poteaux indiqués dans les dessins sont-ils tous dans le rapport, et vice versa)
  - Hauteurs de montage
  - Hauteurs des poteaux
  - Classes de poteaux
  - Nomenclature des poteaux (composants)
  - Objets destinés à être fixés (transformateurs, dispositifs d'éclairage public, etc.)
  
- [ ] Est-ce que les éléments du rapport correspondent à nos dossiers d'actifs?
  - Exemples d'actifs : hauteurs des poteaux, classes de poteaux, nomenclature des poteaux, objets destinés à être fixés, types de conducteurs
  - Tensions des conducteurs
  - Nous recommandons d'obtenir ces renseignements avant de demander un permis afin de diminuer les corrections et la présentation de nouvelles demandes. Ces renseignements peuvent être obtenus sur demande en écrivant à [ss-permits@hydroottawa.com](mailto:ss-permits@hydroottawa.com).
  
- [ ] Est-ce que la fixation proposée répond aux exigences de la norme CSA 22.3 n° 1 et est-ce qu'elle est conforme aux tableaux suivants :
  - Tableau 2 : Dégagements verticaux minimums de la fixation au-dessus du sol ou d'une voie ferrée, CA  
Remarque : L'emplacement des fils ou des conducteurs (au-dessus d'un terrain / le long d'une route, etc.) doit être exact puisque le dégagement vertical varie en fonction de différents scénarios.
  - Tableau 24 : Dégagements verticaux minimums de la distance de portée entre les conducteurs d'alimentation et de télécommunications
  - Tableau 23 : Distances minimales de séparation verticale sur une structure à usage en commun
  
- [ ] Est-ce que les fixations se trouvent dans le corridor de télécommunications, tel que précisé dans la Norme OLS001 d'Hydro Ottawa – Dégagements pour les fixations de télécommunications (voir annexe B)?
  - Cette norme s'applique uniquement aux nouvelles fixations; elle ne s'applique pas aux raccordements sur des lignes de télécommunications existantes. Si une nouvelle fixation doit être installée à l'extérieur de ce corridor, **veuillez justifier pourquoi elle ne peut pas être réalisée à l'intérieur du corridor.**
  - Conformément à la norme d'Hydro Ottawa, il est permis de fixer au poteau un maximum de trois torons (fils de service). Si trois torons sont déjà fixés, le

raccordement est autorisé, mais il doit être coordonné avec le propriétaire de ces torons.

- [ ] Est-ce que des travaux préparatoires sont requis?
  - Les ancrages proposés doivent être à une distance d'au moins 1,5 m des ancrages existants qui se trouvent dans le même angle de la ligne à partir du poteau; ces ancrages doivent être illustrés sur les dessins. À défaut de quoi, **veuillez justifier pourquoi cette distance non conforme devrait être autorisée.**
  - Le remplacement d'un ou des poteaux devra être examiné par l'équipe de conception, et le remplacement prématuré de tout poteau devra être payé par l'entreprise de télécommunications, conformément à l'entente conclue avec Hydro Ottawa limitée.
  - L'analyse doit faire état du poteau sans travaux préparatoires supplémentaires ainsi qu'avec des travaux préparatoires afin de démontrer que le poteau serait inutilisable sans ces travaux.
  
- [ ] Est-ce qu'une estampille attestant de la distance d'approche sécuritaire a été apposée sur les dessins pour les poteaux demandés?
  - En vertu des Electrical Utilities Safety Rules (EUSR), cet élément est recommandé si un employé autorisé doit travailler à moins de 3 m d'une pièce d'équipement électrifiée, y compris un transformateur, des conducteurs primaires, etc. Voir l'annexe C pour plus d'information.
  
- [ ] Est-ce que les dessins correspondent aux conditions actuelles du terrain, qui interfèrent avec les travaux proposés, les installations existantes et les opérations d'Hydro Ottawa?
  - Le fait de fournir des notes d'observation sur le terrain réduit la probabilité qu'une nouvelle demande doive être faite pour cette raison.
  
- [ ] Est-ce que les fixations proposées constituent une menace pour la santé ou la sécurité des employés et les entrepreneurs d'Hydro Ottawa ou des tiers détenant déjà un permis de fixation aux poteaux?
  - Exemple : dégagement et commutateur d'arrêt des lignes de télécommunications sans fil des petites antennes cellulaires

Autres renseignements qui sont vérifiés relativement aux fixations aux poteaux :

Remarque : Il est possible que ces éléments ne concernent pas un permis en particulier, mais qu'ils constituent une entrave pour l'approbation du permis.

- [ ] Est-ce qu'il existe une entente valide avec Hydro Ottawa pour le type de fixation faisant l'objet de la demande (avec fil versus sans fil)? Dans la négative, veuillez écrire à [ss-permits@hydroottawa.com](mailto:ss-permits@hydroottawa.com)
- [ ] Est-ce que le demandeur a des transferts de poteaux en cours / en attente?
- [ ] Est-ce que le demandeur a des dessins conformes à l'exécution en cours / en attente?

- **Remarque : Les dessins conformes à l'exécution doivent nous parvenir au plus tard 180 jours après la date d'approbation. Veuillez envoyer les documents à [ss-transfers@hydroottawa.com](mailto:ss-transfers@hydroottawa.com)**
- [ ] Est-ce que le demandeur a des montants en souffrance auprès d'Hydro Ottawa?
- [ ] Est-ce que de la correspondance en matière de construction pourrait constituer une source d'information importante pour ce permis?
  - Le fait de signaler une telle correspondance contribue à accélérer l'examen de la demande de permis et à réduire les va-et-vient des échanges de communications.